

Image not found or type unknown



litige sur les droit de succession

Par **jer0mes**, le **25/05/2010** à **20:37**

apres le deces de mon pere une maison d une valeur de 150000 euro a diviser en 3 mon frere et ma mere la question suivante ma mere a divorcée y a 19 ans la maison est au dernier des vivant donc pas de probleme pour moi et mon frere 50%, pour ma mere va t elle avoir a regler 66% au impot sur les 50% si oui sinon ma mere refuse l heritage et le notaire precise que cela va nous couter 3000euro merci de votre reponse